



## 154 kg de déchets ménagers par habitant

La 7<sup>e</sup> analyse nationale des déchets ménagers 2024/2025 conduite par l'Administration de l'environnement révèle que chaque habitant du Luxembourg a produit en moyenne 154 kg de déchets par an - soit une baisse notable de 9 kg par rapport à l'analyse de 2021/2022.

Pour cette analyse, 15,6 tonnes de déchets municipaux ménagers en mélange provenant de 15 communes ont été analysés. Ces communes ont été sélectionnées de manière à constituer un échantillon représentatif de l'ensemble du pays.

Cette tendance positive doit être maintenue et renforcée, notamment face aux évolutions économiques et démographiques. En triant correctement nos déchets, 72 % du contenu des poubelles noires pourrait être dirigé vers un traitement approprié.

### Objectifs

L'analyse des déchets municipaux ménagers en mélange vise à étudier la composition actuelle des déchets ménagers au Luxembourg et à tirer des conclusions sur le comportement des ménages privés. Elle a notamment permis de déterminer :

- (1) les fractions qui pourraient être mieux triées et recyclées à l'avenir ;
- (2) les domaines nécessitant des mesures spécifiques (par exemple une meilleure communication avec les citoyens, de nouvelles incitations, une optimisation de collecte) ;
- (3) les effets des changements dans la gestion des déchets et des ressources sur la production de déchets ménagers.

### Constatations

**Baisse des quantités de déchets ménagers en mélange :** Par rapport à l'analyse 2021/2022, la quantité de déchets ménagers a pu être réduite d'environ 163 kg à 154 kg (-5,4 %) par habitant. Cette diminution progressive des déchets ménagers s'explique par le développement continu de la collecte séparée et des outils d'information et de gestion associés.

**Évolution de la part des emballages :** La part des emballages dans les déchets ménagers atteint 21,6 % en 2024/2025, contre 23,5 % en 2021/2022. Cette baisse indique que les systèmes de collecte séparée sont d'avantage utilisés.

**Déchets problématiques, déchets d'équipements électriques et électroniques et batteries :** Les proportions de ces fractions restent très faibles et largement stables par rapport à 2021/2022.

Ce constat témoigne de l'efficacité continue des systèmes de reprise et de collecte dans les centres de ressources et les commerces, même si quelques erreurs de tri subsistent.

**Biodéchets** : Les biodéchets constituent une part importante des déchets retrouvés dans les poubelles noires : environ 37 % du poids, soit 57 kg par personne et par an. Parmi ceux-ci, près de 35 % sont des déchets alimentaires évitables (par exemple charcuteries ou fromages entamés ou encore emballés, fruits et légumes toujours consommables). Des conseils pour réduire le gaspillage alimentaire sont disponibles sur [antigaspi.lu](https://antigaspi.lu). Les biodéchets doivent être jetés dans la poubelle bio afin d'être transformés en compost ou en biogaz.

**Sacs en papier** : Bien que la quantité de papier et de carton dans les déchets ménagers en mélange ait considérablement diminué depuis 2021/2022 (-29 %), le nombre de sacs en papier a, lui, fortement augmenté (+48 %). Les sacs en papier propres ou légèrement sales doivent être déposés dans la collecte de papier afin d'être recyclés.

**La tarification au poids fait baisser les déchets ménagers** : En comparant les communes sans système d'identification ni pesage à celles où les poubelles sont identifiées et pesées, on constate une différence notable : avec un système de pesage, chaque habitant produit environ 27 kg de déchets ménagers en mélange en moins par an. Le coût de l'élimination dépendant du poids, les habitants trient davantage ou jettent moins.

**Différences notables entre zones rurales et urbaines** : Dans les villes, on retrouve davantage de biodéchets (environ 45 kg contre 31 kg), de papier/carton (environ 25 kg contre 15 kg), ainsi que plus d'emballages, de plastiques et d'articles d'hygiène. Plus la densité de population est élevée, moins le tri est respecté.

## Qu'entend-on par déchets ménagers en mélange ?

Il s'agit de tous les déchets mélangés collectés via les poubelles noires. Ils sont incinérés au SIDOR ou, après un prétraitement, mis en décharge à Flaxweiler.

## Comment se déroule l'analyse des déchets ménagers ?

Des échantillons provenant de 15 communes représentatives (quatre communes du SIDEC, trois du SIGRE et huit du SIDOR) sont analysés lors de deux campagnes de tri (de quatre semaines chacune). Les échantillons pour les collectes sont sélectionnés, selon des critères géographiques (syndicats) et démographiques (caractéristiques des zones d'habitation, densité de population) et suivant des critères liés à la gestion des déchets (système de tarification des déchets).

Au total, 70 fractions de déchets ont été triées et analysées : plastiques, papier, métaux, textiles, déchets alimentaires ou substances problématiques, comme les produits d'hygiène et les produits cosmétiques. Le triage a été réalisé manuellement, et le poids, le volume et, le cas échéant, le nombre de pièces ont été enregistrés.

Les influences saisonnières sont prises en compte grâce à deux prélèvements, l'un en hiver et l'autre en été. Les données collectées servent ensuite à établir le rapport d'analyse.

## Comparaison des résultats des analyses précédentes des déchets ménagers

Le tableau suivant présente une comparaison des résultats obtenus pour certaines fractions lors des dernières analyses des déchets ménagers en mélange.

Matériel	Sous-catégories	2013/2014 [kg/(E*a)]	2018/2019 [kg/(E*a)]	2021/2022 [kg/(E*a)]	2024/2025 [kg/(E*a)]
<b>Total</b>		<b>223,2</b>	<b>193,67</b>	<b>163,2</b>	<b>154,4</b>
<b>Matériaux plastiques*</b>		39,73	32,39	26,41	16,22
<b>Vêtements/textiles</b>		6,56	5,95	5,44	5,48
<b>Matériaux composites (Cartons de boisson, chaussures, déchets électriques etc.)</b>		13,08	10,11	10,55	6,62
<b>Articles d'hygiène</b>		16,7	18,59	15,37	16,85
<b>Papier/carton</b>		43,21	34,70	28,95	20,65
<b>Biodéchets</b>		67,9	61,17	45,91	57,23
	Déchets de cuisine évitables*			9,82	20,07
	Déchets de cuisine non évitables			32,22	34,07
	Autres			3,86	3,09
<b>Déchets problématiques</b>		2,01	1,93	0,92	1,17

\*La nouvelle méthodologie appliquée en 2024/2025 se base sur les déchets non compactés. Cela permet entre autres de mieux identifier les aliments dans leur emballage d'origine (déchets de cuisine évitables). Dans l'analyse précédente, ceux-ci étaient classés dans la fraction des plastiques en raison du compactage.

## Liens complémentaires

**Analyse des déchets ménagers en mélange 2024/2025 (exécution ENECO Ingénieurs-Conseils S.A. et eco:novis S.à r.l.):** [https://environnement.public.lu/fr/offall-ressourcen/types-de-dechets/Dechets\\_menagers\\_encombrants\\_et\\_assimiles.html](https://environnement.public.lu/fr/offall-ressourcen/types-de-dechets/Dechets_menagers_encombrants_et_assimiles.html)

<https://data.public.lu/en/datasets/dechets-municipaux/>

**Analyse des déchets ménagers en mélange 2019 (exécution ECO-Conseil S.à r.l.) :** [https://environnement.public.lu/content/dam/environnement/documents/offall\\_a\\_ressourcen/municipaux/bericht-rma-2022-v02.pdf](https://environnement.public.lu/content/dam/environnement/documents/offall_a_ressourcen/municipaux/bericht-rma-2022-v02.pdf)

**Déchets municipaux – statistiques :** <https://data.public.lu/en/datasets/dechets-municipaux/>